

<b>Vente Murs Commerciaux</b>	<b>Honoraires H.T.</b> <small>(1) (2)</small>	<b>Honoraires TTC</b> <small>(1) (2)</small>
0 à 500.000€	7% min 6500€	8,4% min 7800€
500.000€ à 7.000.000€	6%	7,20%
Au-delà de 7.000.000€	5%	6,00%

<b>Location (bureaux, boutiques..)</b>	<b>Honoraires H.T.</b> <small>(1) (2)</small>	<b>Honoraires TTC</b> <small>(1) (2)</small>
Bail commercial/professionnel	30% min 3000€	36% min 3600€
Bail précaire	10% min 3000€	12% min 3600€

(1) les honoraires de vente (locaux professionnel/commercial, entrepôts, bureaux, locaux industriels) sont calculés sur le prix principal de vente et par tranches cumulatives : ex.: vente à 550.000 euros, honoraires 38.000€ ht = 07% de 500KE + 6% de 50KE.

Les honoraires de location sont calculés sur le montant de loyer annuel ht hc (pour le bail précaire sur le montant des loyers de la période louée ht hc).

Les honoraires couvrent l'ensemble des frais et des interventions de préparation, de recherche, de sélection des acquéreurs potentiels, de négociation, d'accompagnement de l'acquéreur. Les honoraires ne comprennent pas la rédaction d'actes, l'établissement des diagnostics, du métrage et tous autres actes à la charge d'un notaire, avocat ou expert-comptable.

(2) Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur / du locataire sauf mention contraire.

<b>Vente Fonds de commerce</b>	<b>Honoraires H.T.</b> <sub>(1) (2)</sub>	<b>Honoraires TTC</b> <sub>(1) (2)</sub>
0 à 500 000 €	10% min 6500€	12% min 7800€
500 000 à 1 000 000 €	5%	6,00%
1000 000 à 1 500 000 €	4%	4,80%
1500 000 à 2 000 000 €	2%	2,40%
Au-delà de 2 000 000€	1%	1,12%

<b>Vente Murs Commerciaux</b>	<b>Honoraires H.T.</b> <sub>(1) (2)</sub>	<b>Honoraires TTC</b> <sub>(1) (2)</sub>
0 à 500.000€	7% min 6500€	8,4% min 7800€
500.000€ à 7.000.000€	6%	7,20%
Au-delà de 7.000.000€	5%	6,00%

<b>Location (bureaux, boutiques..)</b>	<b>Honoraires H.T.</b> <sub>(1) (2)</sub>	<b>Honoraires TTC</b> <sub>(1) (2)</sub>
Bail commercial/professionnel	30% min 3000€	36% min 3600€
Bail précaire	10% min 3000€	12% min 3600€

(1) les honoraires de vente (locaux professionnel/commercial, entrepôts, bureaux, locaux industriels, Droit au bail ou Pas de Porte, fonds de Commerce) sont calculés sur le prix principal de vente et par tranches cumulatives : ex.: vente à 550.000 euros, honoraires 52.500€ ht =10% de 500KE + 5% de 50KE.

Les honoraires de location sont calculés sur le montant de loyer annuel ht hc (pour le bail précaire sur le montant des loyers de la période louée ht hc).

Les honoraires couvrent l'ensemble des frais et des interventions de préparation, de recherche, de sélection des acquéreurs potentiels, de négociation, d'accompagnement de l'acquéreur. Les honoraires ne comprennent pas la rédaction d'actes, l'établissement des diagnostics, du métrage et tous autres actes à la charge d'un notaire, avocat ou expert-comptable.

(2) Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur / du locataire sauf mention contraire.